

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du Vendredi **26 mars 2026**

Président Ludovic PROISY  
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 23 mars 2026

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19  
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents au vote : 15  
Nombre de procurations : 04

Membres présents :

Ludovic <b>PROISY</b>	Charline <b>DECARNIN</b>	Séverine <b>DEPRIECK</b>
Christelle <b>DELEPLACE</b>	Patricia <b>WATELAR</b>	Franck <b>PERRAULT</b>
Fabrice <b>VAN BELLE</b>	Pascal <b>CARPENTIER</b>	Alexandre <b>HERLIN</b>
Judith <b>TERNIER</b>	Catherine <b>BRULIN</b>	Clémentine <b>RIOU</b>
Yves <b>MARTIN</b>	Patrick <b>THIEFFRY</b>	
Isabelle <b>CANDELIER</b>		

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration :

Olivier **MORVAN** ayant donné procuration à Fabrice **VAN BELLE**  
Jorge **CORREIA DOS SANTOS** ayant donné procuration à Ludovic **PROISY**  
Charline **BERTHE** ayant donné procuration à Charline **DECARNIN**  
Maurice **VANDEWALLE** ayant donné procuration à Judith **TERNIER**

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

\

Membre(s) absent(s) :

\

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV23\_20260326

**Renouvellement de la Convention Interval**

**M. Le Maire EXPOSE** que dans le cadre de l'amélioration de la propreté urbaine sur l'ensemble du territoire communal, la commune de Vendeville souhaite renouveler la convention de partenariat avec l'association **INTERVAL** (Atelier Chantier d'Insertion), située à Wattignies, représentée par M. Alexandre JEDDA, directeur par délégation de M. Philippe NEUVILLE, Président.

**Objet de la convention :**

Cette collaboration a pour objectif principal de confier à INTERVAL le **nettoyage de la voirie communale** tout en favorisant l'**insertion sociale et professionnelle** de personnes en difficulté. Les prestations confiées à INTERVAL incluent :

- Trottoirs : désherbage manuel, ramassage de déchets, déject
- Fils d'eau : nettoyage, récurage, désherbage, ramassage de déchets, balayage.
- Place et parking aux abords de l'église : ramassage des déchets
- Abord des trottoirs et espaces verts de proximité : ramassage des déchets jusqu'à 2 mètres en limite de trottoirs dans les bacs à fleurs, les pelouses, ...
- Enlèvement de dépôts clandestins de déchets sur voie publique.
- L'équipement fourni par Interval : chariot, poubelle, pince à déchets, balais et tenue

#### Modalités d'exécution :

- Les prestations seront réalisées du lundi au vendredi (hors mercredi après-midi) entre 8h et 17h, par un agent en contrat d'insertion (CDDI) recruté et encadré par INTERVAL.
- La Ville mettra à disposition un local au sein des services techniques pour le stockage des équipements de l'agent.
- L'accès à la cantine municipale sera autorisé pour l'agent travaillant en journée complète.
- L'évacuation des déchets sera assurée par INTERVAL.

#### Insertion sociale et professionnelle :

- Le recrutement des agents en insertion se fera en collaboration avec la commune de Vendeville, en privilégiant les candidats résidant sur la commune.
- En cas de manque de candidatures locales, INTERVAL pourra recruter des personnes issues des communes partenaires (Faches-Thumesnil, Ronchin, Lezennes, Lesquin, Wattignies).

#### Participation financière :

La commune attribuera à INTERVAL une participation financière de **15 795,84 euros nets** pour l'année, versée en quatre échéances trimestrielles de **3 948,96 euros nets** chacune (l'association n'étant pas assujettie à la TVA). Ce montant est ferme et non révisable.

#### Durée et résiliation :

- La convention prendra effet à partir du **1er janvier 2026** pour une durée de **12 mois**.
- Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect des clauses, moyennant un préavis de **deux mois** notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### Il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- **RECONDUIRE** cette convention sur 12 mois pour 2026
- **AUTORISER** M. Le Maire à signer la convention de partenariat et tout autre document nécessaire.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE

- **DE RECONDUIRE** cette convention sur 12 mois pour 2026
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer la convention de partenariat et tout autre document nécessaire.

<b>SCRUTIN</b>	<b>POUR : 19</b>	<b>CONTRE : 00</b>	<b>ABSTENTION : 00</b>
----------------	------------------	--------------------	------------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord

Le secrétaire de séance

  
Charline DECARNIN

Le Maire

  
Ludovic PROISY